

Interpellation

Introduction du logiciel « eSLegislative » pour la gestion des documents du Conseil communal de Vevey

Lors d'un échange téléphonique récent avec le Greffe de la Ville de Vevey, il m'a été indiqué que la Ville introduira le logiciel « eSLegislative » pour la gestion des documents relatifs au Conseil communal. Il a également été mentionné que cet outil remplacera l'actuelle méthode papier/e-mail, et ce dès septembre 2026, à l'occasion de l'entrée en fonction de la nouvelle législature.

Dans ce contexte, et compte tenu de l'importance que revêt l'accès aux documents pour la bonne compréhension des tenants et aboutissants des objets du Conseil communal, et par conséquent la qualité des débats ainsi que la transparence démocratique y relative, je souhaiterais obtenir des éclaircissements sur les points suivants :

1. Concernant le nouveau logiciel,
 1. La Municipalité peut-elle confirmer l'introduction de eLegislative dès septembre 2026 pour le Conseil communal ?
 2. Quelles sont ses attentes et ses arguments en faveur de cette solution surprise ?
 3. Ce calendrier est-il réaliste au regard de l'état actuel du projet, des phases de tests, et des éventuelles adaptations nécessaires au contexte veveysan ?
 4. Quelles mesures de formation sont prévues pour la prise en main par les membres du Conseil communal dudit programme ?
 5. Quel organisme sera responsable du bon fonctionnement de cet outil, et comment l'enquêter en cas de panne ?
 6. A qui seront imputés les coûts de création et d'exploitation ?
 7. Le logiciel est-il open-source, ou d'une quelconque manière intégrable avec des systèmes externe via API ?
 8. Y aura-t-il une phase transitoire permettant de basculer vers une quelconque nouvelle plateforme ?
2. Vis-à-vis de la rubrique existante sur le site de la Ville,
 1. Est-ce que les documents resteront accessibles au public avec l'introduction de ce logiciel ?
 2. Qu'advient-il de la page actuelle sur vevey.ch ? Les fonds investis pour le développement de cette fonctionnalité du site doivent-ils être réputés « perdus » par obsolescence ?

3. De manière plus générale,
 1. La Municipalité a-t-elle connaissance des problèmes existants pour le référencement erroné de nombreux documents ?¹
 2. Le référencement des nouveaux documents sera-t-il automatisé, ou d'une quelconque manière renforcée pour éviter les erreurs ?

Compte tenu du nombre ainsi que du détail escompté des réponses, je remercie d'avance la Municipalité de bien vouloir y répondre par écrit afin d'exposer sa vision quant à l'introduction de eLegislative, permettant ainsi au Conseil communal d'anticiper au mieux cette évolution importante d'un important outil de travail.

Moïn Danai

UDC Vevey

Vevey, le 23 avril 2026

¹ Voir annexe

Annexe

Erreurs d'indexation des documents du Conseil communal sur vevey.ch

Titre	Type	ID	Motif
Arrêté communal d'imposition pour l'année 2026	Rapport	5939	Doublon de 5975, qui lui est correctement marqué comme Préavis
Idem	Rapport	5952	Devrait être Extrait des délibérations, comme indiqué dans l'entête
Proposition d'augmentation du taux d'activité des municipales et municipaux à 60% au 1er juillet 2026	Rapport	6018	Retrait du P28/2028 (rapport 5879), pas vraiment la bonne catégorie (communication ?)
Comptes communaux de l'exercice 2024	Rapport	5840	Devrait être Préavis
Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA)	Rapport	5937	Devrait être Préavis
Idem	Rapport	5935	Devrait être Annexe au développement
Prise en considération du postulat de M. Fabien Truffer (LCVL), intitulé « Pour une ville exemplaire en matière d'alimentation durable »	Rapport	5258	Devrait être Extrait des délibérations, comme indiqué dans l'entête
Réponse à l'interpellation de M. Moïn Danaï « Code P.O.R.T.E. – Porte Ouverte à Risque Technologique Elevé »	Annexe	3432	Est en fait l'interpellation même, devrait être Interpellation. Auteur manquant
Int_2023-09-07_Bertschy-P-_Pour-qui_pourquoi_pour-qui.pdf	Interpellation	5195	Le titre est le nom du fichier, recherche compliquée. Auteur manquant.
Interpellation de Mme Sarah Dohr (VL), intitulée « La politique de drogues et l'observatoire des addictions à Vevey »	Interpellation	6077	Auteur manquant
OJ-CC-19-mars-2026.pdf	Communication	6085	La catégorie devrait être Ordre du jour

De manière générale, on remarque que :

- Bon nombre d'interpellations sont référencées uniquement par leur réponse, mais le document de base n'existe pas ou est mal catégorisé/nommé.
- Bon nombre de documents n'ont pas d'auteur, même si un organisme officiel ou un membre du Conseil communal est bel et bien à l'origine de sa rédaction.
- Certains documents ont pour titre le nom du fichier.
- Les ordres du jour des séances du Conseil ne sont pas classés comme tel (souvent Communication). Dernier OJ en date : OJ_29_3_2012.pdf (1224). Même constat pour le procès-verbal.
- La recherche de documents est souvent compliquée en raison des problèmes relevés ci-dessus. Il faut passer au crible beaucoup de fichiers pour trouver ce que l'on souhaite.

NB : La tableau et cette liste ne sont de loin pas exhaustifs, et servent uniquement à mettre en évidence les types d'erreurs que l'on peut relever en consultant le « moteur de recherche » sur le site de la ville.

Compilé le 27 avril 2026

Moïn Danai

UDC Vevey